

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :  
Programme de législature 2017 - 2022**

**1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie à deux reprises, soit le 27 novembre 2017 ainsi que le 7 décembre 2017, à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Florence Gross, Valérie Induni, Pierrette Roulet Grin et Circé Fuchs (qui remplaçait Serge Melly lors de la séance du 7 décembre) ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Luc Bezençon, Jean-Michel Dolivo, Raphaël Mahaim, Olivier Mayor, Stéphane Montangero, Yvan Pahud, François Pointet, Yves Ravenel, Jean-Marc Sordet, Pierre Zwahlen et José Durussel (qui remplaçait Yves Ravenel lors de la séance du 7 décembre). Monsieur Guy-Philippe Bolay a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont participé à ces séances, Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat et Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), et Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ainsi que Madame la Vice-Chancelière Sandra Nicolier et Monsieur le Chancelier Vincent Grandjean (lors de la séance du 27 novembre 2017).

Monsieur Florian Ducommun a assuré la tenue des séances de commission puis rédigé les notes de séance, et il en est vivement remercié.

**2. BASES LÉGALES**

En préambule, le Président rappelle les bases légales relatives au Programme de législature 2017-2022 (PL), à savoir les articles 104 et 119 de la Constitution vaudoise (Cst-VD).

L'article 119 indique que, dans les quatre mois suivant son entrée en fonction, le Conseil d'Etat (CE) doit présenter au Grand Conseil (GC) un PL définissant ses objectifs, les moyens pour les atteindre et son calendrier. Tous les membres du CE sont liés par le contenu de ce programme, mais des amendements sont possibles en cours de législature. Au début de chaque année, le CE rapporte sur l'état de réalisation, ce qui se fait régulièrement dans le rapport sur les comptes soumis à la Commission des finances (COFIN).

L'article 104 précise que « *Le Grand Conseil prend acte du programme de législature du Conseil d'Etat dans les deux mois qui suivent sa présentation.* ». Cela signifie ainsi que le GC ne peut ni amender, ni modifier, ni accepter ou refuser ce programme; il doit uniquement en prendre acte. En cas de désaccord, les Député-e-s ne peuvent que refuser l'entrée en matière. La discussion parlementaire vise pour l'essentiel à permettre à l'exécutif d'entendre les avis des élus et élues sur les orientations figurant dans ce programme de législature.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Présidente du CE indique que ce PL consiste en un pacte gouvernemental. Le CE a consacré 9 séances exclusivement à l'élaboration du PL, auquel la Chancellerie a apporté une touche importante dans la réalisation, la formulation et la rédaction de l'ensemble de ce document. Les 7 membres du CE se sont engagés dans les 30 axes et les 122 mesures présentés dans le cadre de ce programme.

La Présidente du CE précise qu'il n'existe en effet que deux manières d'élaborer un tel document :

- faire appel à l'administration afin que celle-ci fasse remonter un certain nombre de préoccupations et de propositions d'actions, sur la base desquels le gouvernement peut échafauder des priorités ;
- partir d'une volonté politique consistant en une « feuille blanche », soit consacrer du temps à une discussion préalable entre les membres du gouvernement pour se déterminer sur la vision du canton tel qu'il est aujourd'hui, puis se déterminer sur les enjeux, les champs de tensions ou encore les opportunités qui se présenteront pour les 5 prochaines années.

La seconde méthode a ainsi été privilégiée et ce PL amène trois principaux constats :

- La croissance économique se situe à un niveau comparativement élevé, ce qui fait que le canton de Vaud est très prospère tant en comparaison internationale qu'intercantonale. Cependant, cette croissance est fragile, comme en témoigne les fermetures d'entreprises et les délocalisations. Le contexte économique doit donc pousser à la prudence. C'est pourquoi le PL présente toute une série de mesures visant à renforcer les conditions cadres afin d'améliorer la compétitivité du canton.
- Le dynamisme économique n'est pas partagé puisque cette prospérité ne crée pas nécessairement un sentiment d'adhésion collectif : déclassement social, fragilité du contrat de travail, risques économiques, etc. Ces éléments pèsent sur le climat ainsi que sur la cohésion sociale et alimentent craintes et inquiétudes, ce qui peut conduire à des replis identitaires de toutes sortes. Ces constats appellent à des actions visant à prévenir et lutter contre les exclusions sociales en réaffirmant un socle de valeurs communes.
- Cette croissance ne peut pas se faire au détriment des générations futures. L'impact des activités humaines, la préservation de nos territoires et l'ensemble des politiques publiques doivent veiller à la durabilité des actions de l'Etat et sont plus que jamais nécessaires. En outre, l'empreinte humaine sur le territoire ainsi que sur le climat doit inciter l'Etat à inscrire ses actions dans la prévention de ces risques, et ce sans porter des atteintes irréversibles à l'environnement.

Par conséquent, le CE est convaincu que cette situation doit être prise en compte, notamment en développant des conditions cadres. Cependant, il convient de ne pas négliger le fait qu'une certaine instabilité géopolitique règne autour du canton de Vaud. Pour la population, elle se double d'un facteur aggravant, à savoir l'accélération des changements : mondialisation, numérisation ou encore dématérialisation. L'émergence de ces nouvelles technologies ainsi que l'économie numérique contribuent à brouiller certains repères spatiaux ou temporels et modifient en profondeur les modes de production et d'organisation sociale. La stratégie numérique de l'Etat est donc un thème transversal qui touche à l'ensemble des politiques publiques contenues dans ce PL.

L'Etat doit agir afin d'assurer une prospérité qui soit durable et partagée. Il convient de garantir le succès du canton dans la durée. La création d'emplois, le développement d'entreprises, l'assurance pour tout à chacun d'avoir une autonomie financière sont ainsi des priorités maximales. Pour ce faire, le CE a décidé de la mise en œuvre de l'ensemble des volets de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) selon le calendrier initialement prévu. Par ailleurs, l'insertion des actifs sur le marché du travail, par le biais de formations continues, doit faire l'objet d'actions concertées entre les différents intervenants qui agissent auprès des personnes exclues du marché de l'emploi, ce qui va entraîner une meilleure collaboration entre le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Aujourd'hui, les vies professionnelles sont diversifiées et l'émergence de phénomènes, tels que la fragilisation des contrats de travail, obligent à repenser l'organisation de la formation et la carte des propositions des personnes exclues du marché du travail.

Il convient également de réaffirmer le respect des règles sociales en vigueur tout comme les valeurs d'égalité entre hommes et femmes ou encore les valeurs laïques. En outre, il est nécessaire d'apporter des réponses au vieillissement de la population, étant donné que le nombre de personnes âgées dans le canton va doubler à brève échéance.

Enfin, qui dit programme d'actions sous-entend nécessité de moyens pour les réaliser, étant donné que ce PL s'articule sur 30 mesures chapeautées, entre autres, par les enjeux de la durabilité. Ce programme s'inscrit ainsi dans une planification financière, permettant d'avoir une visibilité des moyens et des évolutions financières en vue d'atteindre les objectifs contenus dans le PL.

Le Chef du DFIRE indique que les pages 47 et suivantes du PL traitent effectivement de la planification financière 2017-2022. Le contexte est plus volatil que par le passé étant donné que les cycles économiques ne se calculent plus sur 7 ans mais désormais sur 3 ans. De plus, il convient d'être conscient du fait que les effets de la croissance économique ne se produisent que 5 à 10 ans plus tard. Le canton sera donc proactif et aura ainsi la volonté d'accompagner et d'anticiper. Cette planification financière est examinée la première année par la présente commission ad'hoc, mais c'est ensuite la COFIN qui procède à son suivi annuel, avec une réactualisation qui s'effectue environ à la mi-octobre.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Plusieurs Député-e-s soulignent la qualité de ce PL, sa cohérence ainsi que sa volonté de tenir et maîtriser l'ensemble. Le gouvernement tente de maîtriser cette transition numérique et coordonner un effort de formation continue de manière à éviter de laisser trop de personnes au bord du chemin. Sur le fond, il s'agit d'un gros effort de réflexion qui doit se traduire en actions, un exercice important qu'il convient de placer sous l'angle institutionnel puisqu'il fait partie de toute la mécanique fine des institutions cantonales, en tant qu'instrument de dialogue entre le programme du Gouvernement et le Parlement.

Un commissaire en revanche ne partage pas cet avis et constate notamment une augmentation des inégalités sociales. Citant le Rapport social vaudois 2017 édité par le DSAS, il constate que les inégalités de revenus entre les 10% des ménages les plus pauvres et les 10% des ménages les plus riches ne cessent d'augmenter. Avec des postes qui pèsent également fortement sur la population, comme par exemple le logement ou les primes d'assurance-maladie. Il regrette ainsi que le PL n'en reste qu'à des déclarations d'intentions sans politique concrète répondant aux besoins de la population. Alors que la RIE III a été refusée par le peuple suisse en février 2017, le même député est également choqué de la mise en œuvre anticipée de la RIE III vaudoise qui va coûter plus cher en termes de recettes fiscales que ce qui a été annoncé en 2016 lors de la campagne référendaire. Le gouvernement vaudois anticipe en partie ces pertes par le biais de politiques de resserrement budgétaire, auxquelles il faut comprendre politiques d'austérité. Pour ces différentes raisons, il annonce d'ores et déjà qu'il n'entrera pas en matière sur ce PL, et ce malgré qu'il soit parsemé de bonnes intentions qu'il partage parfois.

Un commissaire rappelle qu'il convient de respecter la volonté de 87,2% du peuple lors de la votation sur la RIE III cantonale avec toutes les composantes du paquet. La réforme au niveau fédéral n'était pas idéale et il faut espérer que le Projet fiscal 17 (PF 17) saura trouver un meilleur équilibre. Il est surtout important de savoir ce qui convient d'être mis en œuvre pour le bien des vaudois-es, une stratégie et des actions concrètes, comme par exemple les programmes FORJAD (Formation pour Jeunes Adultes en Difficulté), puis FORMAD (Formation pour Adultes). Il faut saluer aussi diverses mesures relatives à la protection des travailleu-rs/ses ainsi que la volonté de conclure une convention collective de travail (CCT) de force obligatoire dans le commerce de détail.

Sans qu'un combat gauche-droite ait marqué les travaux de la commission, certaines sensibilités se sont exprimées. Un commissaire a notamment indiqué que le vieillissement démographique ainsi que l'augmentation de la facture sociale lui faisaient craindre de grosses difficultés dans les prochaines années. Il faut donc éviter de lutter sans cesse contre la croissance économique et certains propos tenus par la gauche le préoccupaient véritablement. Il est nécessaire d'encourager les entreprises créatrices d'emplois tout en leur offrant une certaine sécurité pour se développer.

En ce qui concerne la transition numérique, un député soulève la question de l'éthique dans la chaîne de production, le prochain scandale du 21ème siècle au vu des conditions indignes de certaines productions. L'accès aux données constitue également une préoccupation majeure. Il serait opportun de replacer la question de la durabilité non pas comme une mesure parmi d'autres mais en tant que grille d'analyse de l'ensemble des politiques publiques.

A la question du suivi du PL et de son éventuelle mise à jour en cours de législature, le Chef du DFIRE souligne qu'effectivement les actions doivent être suivies. Un arbitrage sur les moyens alloués est parfois décidé. La COFIN en est informée dans le cadre de l'examen du projet de budget.

Le Chancelier précise qu'un suivi des mesures et des actions est effectué par le biais du rapport annuel de gestion du CE. Un chapitre de ce dernier documente ainsi le degré de réalisation de chaque action numérotée dans le PL. Il est en outre précisé que le rapport annuel de gestion reprend cette même numérotation et est examiné par la Commission de gestion (COGES).

La Présidente du CE rappelle enfin que le PL ne mentionne que les nouvelles mesures et n'indique que quelques rappels pour le suivi d'éléments en cours et auxquels l'administration travaille déjà. Ainsi, l'éthique dans la production informatique ne figure pas dans le PL puisque cette problématique est déjà traitée depuis le premier juillet 2016. En effet, Vaud a été le premier canton à adhérer à l'association internationale Electronics Watch, dans laquelle Pain pour le Prochain est impliqué. L'expertise de cette association est précieuse puisqu'elle dispose d'un système de monitoring relatif aux conditions de travail des ouvri-ers/ères dans les usines produisant du matériel électronique et indique aux membres de l'association les mauvais élèves. L'Etat est donc en mesure d'exclure un certain nombre de partenaires dans les contrats.

## **5. EXAMEN DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE**

*[Seuls les chapitres ayant fait l'objet d'un commentaire sont reportés ici].*

### **I. INTRODUCTION**

#### **LE BILAN DE LA LEGISLATURE 2012-2017**

Les députés intéressés peuvent se référer aux documents présentés à la conférence de presse du 1<sup>er</sup> mars 2017 <https://www.vd.ch/autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2017-2022/2012-2017>.

#### **LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PROSPECTIVE**

Le Chef du DFIRE indique que la Commission de prospective cantonale est composée de personnes provenant des hautes écoles ainsi que de trois membres du CE. Elle a, entre autres, rendu trois importants rapports :

- « *Votations du 9 février sur l'immigration : quels seraient les effets des contingents sur l'économie vaudoise ?* »
- « *Les effets de l'introduction de contingents d'immigration en Suisse sur l'évolution de la population de l'espace lémanique* »
- « *Prise en charge médico-sociale et sanitaire des seniors à l'horizon 2040* »

### **II. LES ENJEUX DE LA LEGISLATURE**

#### **1.2. Les axes prioritaires du programme de législature**

Revenant sur la mise en œuvre de la RIE III prévue en 2019 alors que le PF17 n'entrera probablement pas en vigueur avant 2021, un commissaire remarque que le PL indique qu'« *un déficit pourrait intervenir au budget et aux comptes durant quelques années* ». Cette glorification de la RIE III lui paraît ainsi en totale contradiction avec les trois axes mis en avant dans ce chapitre.

Le Chef du DFIRE répond que les chiffres de la RIE III seront meilleurs que ceux publiés lors des votations cantonales et fédérales auxquelles le peuple vaudois a dit « oui ». Les chiffres de la RIE III ne se sont donc pas péjorés, au contraire de ceux liés au volet social. Le CE en tient compte dans le PL en soutenant la politique sociale.

La Présidente du CE précise que le Rapport social 2017 indique que l'apport financier de certaines prestations telles que les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) ou encore les subsides aux primes d'assurances-maladies ont globalement maintenu le pouvoir d'achat des personnes en fragilité sociale. Ainsi, la mise en œuvre de la RIE III ne concerne pas exclusivement la question fiscale. Pour lutter le plus efficacement possible contre les ruptures et les exclusions sociales, il convient de donner du travail à la population. En outre, le canton de Vaud va anticiper un volet social de la RIE III par un plafonnement à 12% du revenu pour le paiement des primes d'assurances maladie. C'est donc l'ensemble de la RIE III cantonale qui est mis en œuvre.

Un commissaire s'étonne du peu de moyens financiers supplémentaires pour la réalisation de l'ensemble des actions nouvelles du PL, soit CHF 40 millions seulement. Pour être à la hauteur des enjeux, il souhaite que le CE dégage des ressources complémentaires par la suite. Il regrette aussi de ne voir aucune mesure relative au rayonnement au-delà des frontières et que la solidarité internationale du canton ne soit aucunement mentionnée dans ce PL.

Le Chef du DFIRE répond que la page 53 présente le total de la croissance des charges (par exemple 2,48% pour 2018) et il convient d'en tenir compte pour les actions du PL. En ce qui concerne la politique extérieure du canton et l'aide au développement en particulier, le Conseiller d'Etat note que la Commission des affaires extérieures (CTAE) effectue désormais un suivi annuel et rédige un rapport.

Un autre commissaire rappelle par ailleurs que le budget de l'Etat de Vaud se monte à CHF 9,5 milliards, dont l'essentiel consiste en des salaires qui peuvent être affectés à la mise en place des mesures contenues dans le PL.

### **III. LES MESURES DU PROGRAMME DE LEGISLATURE**

#### ***1. Cohésion sociale – qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois***

##### ***1.1 Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels***

Un commissaire, cadre dans une association économique vaudoise, est satisfait de constater que cette mesure est la première du présent PL.

Un autre commissaire souhaite savoir si l'élargissement du catalogue de mesures d'information et d'actions de sensibilisation vise à favoriser la création de places d'apprentissage.

La Présidente du CE répond que nombre de projets mentionnés dans le présent PL ne se sont pas encore matérialisés. Chaque département va élaborer sa propre stratégie pour réaliser les mesures contenues dans ce document dans les cinq prochaines années. Par ailleurs, il convient de souligner le fait que de nombreuses places d'apprentissages dans le canton ne trouvent pas preneur. Dès lors, il est nécessaire de rapprocher les deux mondes et de soigner l'information, notamment pour certains jeunes dont l'entourage est éloigné des réalités professionnelles.

Un commissaire s'inquiète aussi des difficultés financières liées à la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), notamment les clés de répartition qui peuvent engendrer des frais de fonctionnement substantiels. Il convient de ne pas oublier la réalité du terrain dans l'application des normes et parfois de les ralentir quelque peu.

Le Chef du DFIRE répond que la responsable du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a relancé les travaux du groupe de travail « canton-communes » sur les standards scolaires. Un rapport de la Cour des comptes a été publié en 2015 sur les constructions scolaires, avec des différences substantielles de commune à commune.

##### ***1.2. Veiller à l'insertion professionnelle, économique et sociale de la population (volet du placement)***

Une commissaire salue les mesures prévues pour les chômeurs de 50 ans, en proposant notamment des emplois liés par un contrat de durée déterminée (CDD).

La Présidente du CE ajoute qu'un des objectifs de cette mesure vise à replacer un millier de personnes dans le milieu professionnel. Il est nécessaire de valoriser ces gens et de leur donner de la motivation afin d'éviter un décrochage de longue durée.

Une autre commissaire se demande en revanche quels types de secteur seront concernés (primaire, secondaire, tertiaire) et comment les entreprises privées seront incitées à déployer ces mesures. Elle espère ainsi que le CDD ne constitue pas une mesure alibi pour sortir temporairement une personne de l'aide sociale, ce qui pourrait avoir des effets encore plus néfastes. Elle restera ainsi attentive à la mise en place et au déploiement des actions liées à cette mesure.

Le Chef du DFIRE estime que l'objectif visant à créer 1'000 emplois est réaliste puisque cela représente la création de 25 postes mensuels sur cinq ans. La volonté du Conseil d'Etat est d'établir un dialogue social avec les 33'000 entreprises que compte le canton.

Un commissaire souhaite savoir ce que signifie la phrase « *limiter les risques pour les entreprises liés aux assurances sociales.* ». Est-ce que cela signifie que le canton prend en charge le paiement des charges sociales pour l'employeur ?

Le Chef du DFIRE répond que l'embauche comporte toujours certains risques pour une entreprise. Un allègement des risques financiers est donc à examiner, par exemple par le biais de l'assurance chômage (AC) ou des assurances perte de gain (APG). Il faut trouver le moyen d'encourager l'entrepreneur. Par exemple, pour embaucher quelqu'un ayant une addiction, il est nécessaire d'accompagner les entreprises concernées.

***1.3. Accompagner la transition numérique de la société. Développer l'éducation numérique et la culture générale de la numérisation dans l'ensemble du système de formation. Prévenir le déclassement professionnel au travers de la formation continue et des mesures de reconversion. Assurer la desserte des réseaux sur l'ensemble du territoire.***

Un commissaire relaie une préoccupation relative à la compréhension de la présente mesure. La technologie ne va pas nous sauver de tous les problèmes. Une croissance effrénée en matière de transition numérique de la société lui semble peu adéquate.

La Présidente du CE indique que le gouvernement n'a pas de croyance envers le numérique, tout comme il n'a ni enthousiasme ni défiance en la matière. La transition numérique est désormais une réalité et il n'est pas possible d'y échapper. Il faut préparer les adultes de demain à la réalité du monde qui sera la leur. Nombre de pays ont aujourd'hui de l'avance en ce qui concerne la formation et l'accessibilité numérique n'est actuellement pas garantie sur l'ensemble du territoire. En outre, il est indispensable d'améliorer le système de formation continue pour éviter des déclassements. Le numérique impacte désormais de nombreux champs d'activités professionnelles. Le CE a ainsi listé un certain nombre de réponses possibles, en particulier ici pour l'éducation, mais il est nécessaire d'agir à d'autres niveaux.

Une autre commissaire estime qu'il convient de se préparer plutôt que de subir la transition numérique. Au niveau des communes, cette transition représente un immense défi dans les administrations et dans l'enseignement obligatoire. Elle espère ainsi que la question de la transition numérique soit débattue dans le cadre du groupe de travail « canton-communes ».

***1.4. Cultiver et développer les bases de la vie commune en société. Défendre l'ordre juridique et démocratique et affirmer les valeurs de l'État de droit.***

Un commissaire trouve que la combinaison de deux éléments différents dans le second paragraphe est quelque peu troublante pour le lecteur et donc pas très opportune.

La Présidente du CE estime au contraire que la logique est tout à fait claire : il convient d'éviter une déscolarisation d'un certain nombre d'enfants au motif que les parents partagent une vision et des valeurs différentes (religion, intégration sociale, droit à la liberté sexuelle et libre choix du partenaire de vie). Certains centres d'enseignements privés ou à domicile effectuent plutôt de l'endoctrinement. Le canton de Vaud doit réfléchir aux conditions qui entraînent un retrait d'enfants du système scolaire.

Un autre commissaire regrette que les actions présentées dans la présente mesure, notamment la mise en œuvre de la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) ainsi que la finalisation du programme cantonal d'intégration 2018-2021, ne soient pas reprises dans la mesure 1.6. Il estime que ces propositions ne sont pas assez ciblées en matière de formation ou de prise en charge de problématiques telles que des cours de perfectionnement ou d'apprentissage de la langue.

La Présidente du CE rappelle que le PL n'indique pas l'ensemble des actions d'intégration déployées par l'Etat ainsi que par les communes. La mesure 1.6 mentionne l'intention de mettre en place une unité Migration-Accueil pour les élèves primo-arrivants afin de favoriser une intégration dès leur arrivée avec une prise en charge plus resserrée. Par ailleurs, la première puce de la mesure 1.6 indique que le canton souhaite « *améliorer l'intégration sociale et professionnelle des migrants. Favoriser l'intégration des étrangers en situation régulière grâce à la validation des acquis d'expérience pertinents dans la poursuite ou l'achèvement de leur formation, quel qu'en soit le niveau.* ». Il y a donc une volonté de reconnaître les titres et les formations afin de favoriser une insertion plus rapide de ces personnes sur le marché de l'emploi.

Le Chef du DFIRE note que ces éléments ne sont pas davantage mentionnés dans le PL car cela se passe globalement bien. Le canton de Vaud sait intégrer dès le plus petit niveau, à savoir celui des communes. Les statistiques démontrent qu'il n'y a pas plus de délinquance étrangère qu'helvétique. Dès lors, il convient de ne pas trop se focaliser sur ces aspects au risque de stigmatiser cette catégorie de population. Il faut plutôt accompagner cette intégration et insérer ces personnes le plus rapidement possible. L'ensemble des cantons suisses sont toutefois préoccupés par la question de l'asile, à cause du peu de moyens financiers accordés par la Confédération.

***1.5. Renforcer la sécurité. Face à l'évolution de la démographie et de la typologie de la criminalité, en particulier la menace terroriste, et face aux risques technologiques et environnementaux, adapter régulièrement les moyens mis à disposition et poursuivre les efforts au titre de la prévention des menaces et de la répression des infractions, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, ainsi qu'avec les instances intercantionales et la Confédération.***

Un commissaire est heureux de constater que le PL indique un renforcement de « *l'efficacité de l'action de la police, notamment par le biais du plan d'action coordonné (PAC).* ». Une autre commissaire souhaite savoir si ce PAC est unique et déjà en cours. Une troisième s'inquiète de l'absence dans le PL d'un véritable bilan de la police coordonnée ; elle constate dans sa région une déperdition d'informations mais surtout d'énergie puisqu'un policier intercommunal ou un gendarme n'ont pas les mêmes prérogatives.

Le Chef du DFIRE répond par l'affirmative en ce qui concerne l'existence d'un PAC. En revanche, il est encore trop tôt pour faire un bilan de l'ensemble de cette problématique puisqu'elle n'a été décidée qu'en 2016.

Le Chancelier ajoute que le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a été chargé d'illustrer chacun des objectifs par des mesures concrètes annuelles. Ces dernières feront prochainement l'objet d'une information à tous les niveaux. Certaines traitent, par exemple, de la lutte contre les cambriolages en début de soirée ou encore de l'application du plan de prévention du terrorisme.

***1.8. Préparer le système de soin au vieillissement de la population, tout en contenant l'évolution des coûts de la santé.***

Un commissaire estime regrettable que le volet prévention de la santé ne figure pas dans le PL, car prévenir c'est guérir. La prévention permet de conserver la santé sur le moyen et long terme. En outre, nombre d'études démontrent que les coûts liés à la prévention sont moindres que ceux engendrés à la suite d'une maladie.

La Présidente du CE répète que toutes les actions courantes de l'Etat ne sont pas listées dans ce PL. De nombreuses coordinations sont déjà effectuées avec les communes, les ligues de la santé et les Espaces prévention (EP). Par ailleurs, l'Unité de développement durable (UDD) prévoit une série d'actions visant à améliorer les conditions de production et à fournir des aliments locaux, bio et de saison pour la restauration collective. Enfin, le chapitre relatif à l'agriculture revient également sur la prévention en matière d'alimentation ainsi que sur la promotion d'un label vaudois.

A la question de savoir ce que signifie prioriser la modernisation du réseau, Le Chef du DFIRE indique qu'il s'agit de certains projets actuellement en examen, comme par exemple le nombre de lits dans les EMS ou des concepts de prise en charge, tel que laisser une personne atteinte de dégénérescence mentale seule dans sa chambre. Dès lors, il n'est pas ici question de créer forcément davantage de lits, mais de les adapter au goût du jour. La réflexion s'est aussi portée sur d'autres types d'établissements ou d'appartements partagés. Le renforcement de la médecine à domicile va être un enjeu de société, mais le mode de financement ne suit actuellement pas la prise en charge de la personne.

***1.9. Poursuivre le développement d'une offre d'accueil de jour collectif et familial des enfants suffisante et tenant compte des différents modes d'organisation du travail (horaires atypiques, étendus, irréguliers).***

Concernant les accueillantes en milieu familial, exerçant en tant que salariées ou indépendantes, la Présidente du CE indique qu'il y a actuellement un problème de liberté économique puisqu'elles ont besoin d'une double affiliation : être reconnues par leur réseau et avoir un contrat de travail. En cas de conflit entre le réseau et une « maman de jour », cette dernière ne pourrait plus travailler puisque l'autorisation d'exercer lui aurait été retirée par son employeur. Des réponses à cette problématique doivent être apportées durant cette législature. Par ailleurs, il est rappelé que les communes sont compétentes en matière d'accueil familial de jour. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a incité plusieurs communes à entrer dans lesdits réseaux.

***1.10. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la société et au sein de l'État.***

Un commissaire constate que les projets et actions en cours sur la présente mesure sont très limités, tout en soulignant que la problématique du harcèlement sexuel n'est pas abordée. En outre, il rappelle que l'écart salarial moyen entre femmes et hommes est de 12,4%, et que 78% des femmes exercent un travail à temps partiel. Un autre commissaire lui répond que la question du harcèlement sexuel devrait plutôt être traitée dans la mesure 1.4 puisqu'il s'agit davantage de responsabilité personnelle.

La Présidente du CE indique que l'Etat agit quand il possède des leviers d'action ; dans le cas contraire, il sensibilise. A ce titre, elle signale que le CE a obligé l'ensemble des chefs de service et des cadres à suivre des modules de formation proposés par le groupe Impact, afin de prévenir les situations de mobbing et de harcèlement tout en leur donnant des outils pour régler rapidement ces situations. Par ailleurs, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) travaille à la mise en place d'événements de sensibilisation.

Le commissaire précité insiste que ses questionnements portent surtout sur les discriminations salariales dans le secteur privé et non dans le secteur public. Par conséquent, le canton devrait chercher à déployer des moyens pour faire appliquer la Loi sur l'égalité (LEg) dans le secteur privé.

Le Chef du DFIRE souligne que l'action en cours exposée à la présente mesure se décline tant dans le secteur privé que public : « *promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la formation et le marché du travail dans le secteur privé comme public.* ». De plus, la cinquième puce de cette mesure indique que l'Etat va « *contrôler l'égalité salariale dans les subventions et les marchés publics, conformément à la loi* ».

La Présidente du CE ajoute que l'écart salarial entre les femmes et les hommes, chiffré à environ 20% actuellement, se réfère à la moyenne globale des salaires et est dû au fait que les hommes occupent davantage de postes à responsabilité que les femmes. Dès lors, les actions visent précisément à promouvoir l'égalité des chances dans la formation afin de permettre l'engagement de femmes dans les postes à responsabilité et ainsi de réduire cet écart.

***1.11. Encourager la création de logements adaptés aux besoins, financièrement accessibles et en suffisance.***

Un commissaire souhaite en savoir davantage sur la stratégie foncière de l'Etat : si des terrains sont déjà à disposition de l'Etat, si ce dernier entend en acquérir et comment l'Etat compte-t-il collaborer avec la Société vaudoise pour le logement (SVL) et les partenaires institutionnels ?

Le Chef du DFIRE précise que la SVL est suivie par le Département des institutions et de la sécurité (DIS). Mais le principal partenaire institutionnel de l'Etat est la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), comme dans le cadre du projet *Vortex* par exemple.

L'Etat tente d'acquérir des terrains dès que des opportunités se présentent, tout comme il revend les terrains dans lesquels il n'a plus d'activités rattachées. La stratégie foncière vise à ce que l'Etat soit propriétaire, et non locataire, pour ses propres besoins. A ce titre, l'achat du site de la Radio Télévision Suisse (RTS) situé à la Sallaz va permettre la relocalisation de certains services étatiques.

***1.12. Mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire définie par le plan directeur cantonal, mettre en œuvre les projets d'agglomération ainsi qu'adapter la politique des pôles de développement aux nouveaux enjeux.***

Un commissaire regrette que la rédaction de la première puce de cette mesure n'indique pas en priorité la préservation des surfaces d'assolement.

***1.13. Mettre en œuvre une politique environnementale cohérente : développer la stratégie énergétique 2050. Élaborer une politique climatique cantonale cohérente par rapport aux lignes directrices fédérales et internationales. Gérer de manière durable les ressources naturelles, minérales et forestières du canton, en particulier la biodiversité, et en maintenant l'attractivité et la qualité du paysage naturel.***

Concernant le plan climat cantonal, la Présidente du CE indique que celui-ci découle d'une obligation fédérale et qu'il est en cours d'élaboration.

Un commissaire salue cette volonté du CE de saisir à bras le corps la problématique climatique et est satisfait de constater que celle-ci se concrétise dans le PL. Certes, l'enjeu est planétaire mais un tel plan doit également se mettre en œuvre dans le canton.

## ***2. Rayonnement, attractivité et compétitivité du canton***

***2.2. Contribuer à dynamiser et diversifier l'économie vaudoise par des conditions-cadres favorisant l'attractivité économique du canton, la compétitivité des entreprises ainsi que l'écosystème de l'innovation dans la perspective de créer durablement des activités et des emplois dans le canton de Vaud et la Suisse occidentale.***

Concernant la création d'une Fondation vaudoise de l'innovation et sa plus-value, le Chef du DFIRE indique qu'un fond supplémentaire de CHF 75 millions va être mis à disposition pour soutenir une diversification du tissu économique du canton, principalement dans des secteurs en devenir, à savoir les technologies propres « *cleantech* » ou vertes « *greentech* ».

Actuellement, il n'y a aucun guichet unique et de nombreuses structures existent (Plateforme Innovaud, hautes écoles, industries, PME, technoparcs et incubateurs, investisseurs). L'objectif est d'obtenir une meilleure vue d'ensemble avec les différents acteurs du secteur, soit une sorte de « cluster de l'innovation ».

***2.3. Dans le cadre de son soutien à l'innovation, l'État veille en particulier à accompagner la transition numérique et le développement de la sécurité économique numérique.***

Une commissaire souhaite savoir si cette « *plateforme d'échange avec les entreprises afin de renforcer les compétences en matière de lutte contre la cyber-criminalité* » va travailler sur les questions relatives à la protection, la conservation et l'utilisation des données.

La Présidente du CE répond qu'il n'est pas encore possible de dire sous quelle forme ce réseau d'acteurs va s'organiser. L'Etat de Vaud possède déjà un réseau de partenariat par le biais de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI). Cependant, il est aujourd'hui nécessaire d'élargir la problématique au monde privé. L'objectif est de regrouper toutes les questions liées à la cybercriminalité, au cloisonnement des données, à la formation du personnel ou encore à la réflexion éthique. Cette stratégie globale doit donc se mettre en place en collaboration avec la Confédération, les communes ainsi que le monde privé.

Un commissaire estime que la révolution numérique déstabilise en effet un certain nombre de personnes. L'Etat peut certes apporter des impulsions et contribuer à l'effort par le biais de la plateforme mentionnée dans le PL. Néanmoins, les entreprises devront également fournir des efforts en termes de formation continue du personnel.

**2.4. Avec les partenaires sociaux, veiller à la pratique d'une concurrence loyale dans le domaine économique et tendre à une plus grande homogénéité des conditions du marché du travail au niveau suisse. Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation CH/UE. Veiller à l'efficacité de l'application de la « préférence indigène », dans le respect du principe de la libre circulation des personnes.**

Un commissaire constate que la présente mesure ne mentionne aucunement un meilleur contrôle de la sous-enchère salariale et sociale. Le renforcement de l'inspection du travail fait défaut, notamment en termes du nombre d'inspecteurs. Il souhaite aussi relayer le fait que certains citoyens ont une inquiétude relative à la concurrence que représentent les travailleurs en provenance de l'Union européenne (UE). Dès lors, il serait opportun que le CE apporte une réponse à cette stigmatisation.

Le Chef du DFIRE souligne que le titre de la présente mesure indique « *mettre en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation CH/UE* » et « *veiller à l'efficacité de l'application de la « préférence indigène », dans le respect du principe de la libre circulation des personnes* ». En outre, l'avant dernière puce met en avant le fait de « *renforcer les moyens de contrôle de l'application des conventions collectives et des mesures d'accompagnement.* ». Il convient toutefois de conserver un dialogue avec les partenaires sociaux puisque ils sont chargés d'effectuer les contrôles.

Un autre commissaire considère en effet que cette mesure est très importante puisqu'elle contient un certain nombre d'actions relativement urgentes visant, entre autres, à rassurer la population.

**2.6. Réexaminer la fiscalité des personnes physiques et adapter la fiscalité agricole.**

A la demande de quelques précisions sur cette mesure, notamment sur le fait d'examiner la nécessité de modifier l'imposition de la fortune, le Chef du DFIRE répond que celle-ci sera examinée au moment venu et qu'il est prématuré d'en préciser les contours. Le GC sera évidemment saisi de cette question. Cette opportunité n'est pas une priorité par rapport à d'autres objets présentés en page 56 du PL, à savoir les impacts de la mise en œuvre du nouveau modèle du subside complémentaire de la feuille de route RIE III, des augmentations annuelles des primes à l'assurance-maladie et des déductions fiscales en lien avec la LAMal (initiative « *Une baisse d'impôts pour la classe moyenne* »). En outre, le Conseiller d'Etat rappelle que réduire de manière ciblée la valeur locative est également un axe prioritaire du CE.

Un commissaire mentionne le fait qu'un arrêt du Tribunal fédéral (TF) force les cantons à imposer la valeur locative à au moins 60%. Comme le canton de Vaud se situe à 65%, il souhaite savoir si le réexamen de l'impôt sur la valeur locative consisterait à descendre ce taux à 60%.

Le Chef du DFIRE répond que la feuille de route de la RIE III prévoit de réduire de manière ciblée l'impôt sur la valeur locative. Cette mesure intelligente s'adresse plutôt aux propriétaires âgés qui n'entretiennent plus leurs biens immobiliers et qui sont irrités par l'indexation de la valeur locative.

Cette intention est saluée par un commissaire qui constate que certains propriétaires, confrontés à une augmentation de leur valeur locative, mais sans obtenir une augmentation de leurs revenus, ne peuvent plus rester dans leur maison et doivent malheureusement vendre leur bien.

A la question de savoir si « *la clarification de la situation fiscale des agriculteurs* » en cours irait plus loin que ce qui est proposé aujourd'hui, le Chef du DFIRE répond par la négative, tout en soulignant la nécessité de traiter rapidement les objets parlementaires relatifs à cette problématique. La directive a déjà été prolongée d'une année et pourrait encore être allongée. Il souligne enfin que, pour pouvoir bénéficier de la remise, il convient d'être taxé et de ne pas faire recours. Les 450 dossiers complexes seront chacun traités pour eux-mêmes et auront leur propre modèle de fiscalisation.

## **2.7. Contribuer à consolider et à diversifier l'agriculture. Déployer une marque territoriale et consolider la stratégie œnotouristique.**

Plusieurs Député-e-s expriment quelques inquiétudes, notamment de savoir si les futurs crédits AF seront également alloués aux producteurs de lait d'industrie et si l'agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement aura toujours sa place à l'avenir, alors que la population ne cesse d'augmenter et doit, bien entendu, être nourrie.

La Présidente du CE signale que ce cadre relève de la politique fédérale. Néanmoins, diversifier signifie également faire place à des alternatives, et non pas éradiquer. En outre, elle rappelle que le CE a toujours tenu ses engagements en ce qui concerne les crédits AF, qui ont par ailleurs été massivement augmentés. La hausse de la démographie doit justement inciter à trouver des modes de productions alternatifs. Dès lors, envisager de telles transformations est de la responsabilité des agriculteurs ainsi que de l'Etat, lequel se doit de soutenir une production de proximité et de qualité. Une des préoccupations des vaudois-es consiste à savoir ce qui se trouve dans leurs assiettes ; c'est pourquoi la promotion d'un label vaudois doit permettre de soutenir l'ensemble de la branche.

## **2.8. Poursuivre une politique active en faveur d'une mobilité sûre et de qualité.**

Un commissaire regrette que le PL ne priorise pas davantage le transfert du trafic motorisé privé aux transports publics, notamment par la réduction des tarifs pratiqués par ces derniers.

La Présidente du CE indique que l'action du gouvernement se concentre sur l'augmentation de l'offre des transports publics. Son développement doit être conséquent et compétitif par rapport à l'offre individuelle, sans oublier la mise à disposition de véhicules en autopartage. La priorité est donc d'amener un niveau de desserte élevé sur l'ensemble du territoire vaudois. La situation des engorgements aux heures de pointe à l'entrée des agglomérations est surtout due à deux phénomènes : l'étalement urbain et la concentration des emplois dans les centres. La réponse consiste donc à développer des transports publics de manière massive afin que ces derniers aillent au-delà des centres.

C'est ainsi le sens de la première action de la présente mesure, à savoir « *améliorer substantiellement l'offre des transports publics en augmentant les cadences des lignes régionales de transport public, tant sur le RER Vaud que sur les lignes de bus ou celles des chemins de fer privés, ainsi qu'en réalisant les axes forts de transport public urbain (tram, métro m3, développement du métro m2, bus à haut niveau de service) de l'agglomération Lausanne-Morges* ». De plus, il est nécessaire d'adapter les réseaux de bus autour des gares principales tout en captant au maximum les fonds fédéraux, notamment par le biais du trafic grandes lignes.

Un commissaire est satisfait de lire que le CE souhaite « *favoriser le transport de marchandises par le rail en s'appuyant sur une stratégie cantonale marchandises* » ; il rappelle cependant les démantèlements sur les lignes TRAVYS et MBC, et regrette que les trafics voyageurs et marchandises soient opposés puisqu'ils sont complémentaires.

La Présidente du CE renvoie les membres de la commission à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yvan Pahud et consorts (17\_INT\_681). Elle mentionne en outre qu'un EMPD récent vise précisément à doter le canton de Vaud d'une stratégie dans le transport de marchandises.

## **2.9. Élargir l'offre culturelle notamment au travers de nouvelles réalisations significatives pour le canton.**

Concernant la sixième action de la mesure, à savoir « *développer la politique du livre et de la lecture en renforçant les dispositifs de soutien à l'édition, à la diffusion et à la lecture d'auteurs romands en milieu scolaire* », un commissaire demande si cette action va venir en complément du développement du numérique en milieu scolaire.

La Présidente du CE répond par l'affirmative tout en relevant que les jeunes d'aujourd'hui lisent encore des livres. Aller vers l'école numérique signifie surtout éduquer les élèves pour comprendre les modalités de fonctionnement et les stratégies liées au digital. Il convient aussi d'approvisionner les bibliothèques en livres rédigés par des auteurs romands et produits par des imprimeurs romands, afin de permettre la transmission d'un savoir, d'un patrimoine, d'une culture ou encore d'une identité qui est la nôtre.

Dès lors, le numérique ne doit pas devenir une sorte de fourre-tout qui abolit l'ensemble de nos identités et de nos valeurs communes. La volonté est donc de mettre ces savoirs à disposition des élèves.

Le Chef du DFIRE ajoute que le soutien à l'édition peut, par exemple, être accordé par le biais de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). De plus, il observe que nombre d'auteurs sont soutenus dans l'édition et l'impression de leurs œuvres par certains organismes, tels que le Service des affaires culturelles (SERAC) ou la Loterie Romande. Le canton a par ailleurs consacré plusieurs millions de francs afin de digitaliser les œuvres de Charles Ferdinand Ramuz et les éditer à la Bibliothèque de la Pléiade.

### ***2.10. Contribuer à l'attractivité et à l'essor économique du canton par une meilleure mise en valeur et un renforcement de l'écosystème sportif vaudois.***

Un commissaire regrette l'engagement évident du canton aux éventuels Jeux Olympiques de 2026 au travers de l'énoncé « *accompagner le dossier de candidature de Sion aux JO de 2026 en tenant compte de ses impacts sur le canton* ».

## ***3. Gestion, fonctionnement et investissements de l'État***

### ***3.1. Mener des réformes institutionnelles assurant le bon fonctionnement des autorités et de la démocratie.***

A la demande de précisions sur l'action visant à « *réviser la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes, en lien avec les questions institutionnelles* », le Chef du DFIRE indique que de nombreuses interventions doivent être prochainement traitées par le GC. S'agissant du calendrier institutionnel, la construction du budget cantonal est un processus complexe qui nécessite diverses étapes tout au long de l'année. Les communes doivent en tenir compte et intégrer leurs propres échéances temporelles.

### ***3.2. Renforcer les liens avec les communes.***

Parmi les principaux partenaires institutionnels de l'État, les communes sont en contact direct avec les administrés et disposent de nombreuses compétences qu'elles exercent de manière autonome. Il convient de renforcer les relations directes de l'État avec les communes et de les accompagner dans l'exécution de leurs tâches. Le Chef du DFIRE note que les Présidentes de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ainsi que de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont salué le modèle de dialogue mis en place par le canton de Vaud.

### ***3.7. Investissements publics : réaliser les engagements du canton selon les crédits votés. Pour la législature 2017-2022, le Conseil d'État maintient son objectif en termes d'investissement. Les investissements bruts planifiés se montent à quelque 775 millions de francs en moyenne entre 2019 et 2022.***

Le Chef du DFIRE indique qu'il convient de cesser toute comparaison intercantonale en matière statistique, car les modèles et critères en termes d'investissements ne sont pas semblables.

## ***IV. AGENDA 2030***

Un commissaire est heureux de constater que l'Agenda 2030 est au cœur du PL et distribue aux membres de la commission le dépliant officiel de la Confédération relatif aux 17 objectifs de développement durable. A sa connaissance, Vaud est le premier canton à fonder son PL sur cet accord international dans lequel la Suisse et 192 États se sont engagés. En bref, il s'agit désormais d'en finir avec la sous-alimentation ainsi que l'extrême pauvreté dans le monde, tout en préservant le climat et les ressources naturelles.

Un autre commissaire lui rappelle que les PL précédents traitaient déjà de la problématique du développement durable et présentaient des objectifs chiffrés.

***Objectif 2 - Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics.***

A la question de savoir si l'indicateur « *Energies renouvelables* » comprend également l'énergie hydraulique, le Chef du DFIRE répond par la négative tout en mentionnant que celle-ci fait l'objet d'un suivi spécifique. Par ailleurs, il est précisé le CE va porter une attention particulière à l'énergie hydraulique dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.

La Présidente du CE ajoute que l'Unité de développement durable (UDD) effectue un monitoring avec de nombreux autres indicateurs.

***Objectif 3 - Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles.***

Il est confirmé que les kilomètres de cours d'eau présentés à l'indicateur « *Renaturation de cours d'eau* » ont été calculés sur la base des crédits votés par le GC et des projections de l'administration.

***V. PLANIFICATION FINANCIÈRE 2019–2022***

***Contexte***

Le Chef du DFIRE rappelle en préambule que cette planification est présentée et réactualisée chaque année dans le projet de budget. La dette est un calcul mathématique qui intègre divers paramètres, tels que les investissements, les placements, les emprunts, etc. Le niveau de la dette évolue donc, à la hausse ou à la baisse, selon la position de ces divers paramètres. Les risques ne sont pas compris dans la dette, mais ils constituent des éléments qui peuvent influencer les estimations financières budgétaires.

Concernant les mesures de priorisation budgétaires, le Conseiller d'Etat précise qu'il s'agit d'une préoccupation permanente de l'administration.

***Résultat planifié***

Une commissaire demande si les CHF 128 millions indiqués à la ligne « *RIE III : équilibrage des ressources* » correspondent au préfinancement. Le Chef du DFIRE lui répond par l'affirmative en précisant qu'il n'est pas possible d'écrire le terme « préfinancement » tant que les comptes ne sont pas bouclés.

***Investissements planifiés***

Un commissaire constate que l'année 2019 connaît un pic en termes d'investissements planifiés.

Le Chef du DFIRE indique que de nombreux objets sont bloqués devant les tribunaux et empêchent donc leur réalisation.

**6. VOTE DE LA COMMISSION**

*Par 14 voix contre 1, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et de prendre acte du Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat.*

Lutry, le 14 janvier 2018

*Le rapporteur :  
(Signé) Guy-Philippe Bolay*